



Note d'Information en matière de Protection des Données

La Caisse Générale de Prévoyance (« CGP »), établie à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, en sa qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018 (ci-après le « RGPD ») fait preuve d'une vigilance particulière quant à la protection des données personnelles de ses membres et de ses collaborateurs.

La présente Note s'adresse à tous les membres de la CGP ainsi qu'aux employés actuels et futurs et a pour objet d'informer ces derniers sur les engagements de transparence ainsi que sur l'utilisation et la protection de leurs données personnelles. Cette Note sera revue régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Données que vous nous fournissez

La CGP propose à ses membres diverses prestations telles que définies dans la version applicable de ses statuts coordonnés.

Afin d'accomplir sa mission, la CGP collecte les données personnelles de ses membres. En complétant et en soumettant un bulletin d'adhésion à la CGP, tout potentiel membre accepte que ses données personnelles soient traitées par le personnel de la CGP.

La CGP est susceptible de traiter les données personnelles suivantes de ses membres :

- civilité (sexe),
- nom, prénom,
- date et lieu de naissance,
- état civil,
- email,
- adresse (n°, rue, code postal, ville),
- numéro de téléphone,

- matricule CGP,
- matricule Sécurité Sociale,
- en cas de mandat SEPA, compte IBAN
- informations relatives à un recrutement (formation, diplômes obtenus, employeurs précédents, expérience professionnelle...).

Ces données sont recueillies entre autres :

- lors de votre adhésion
- lors de l'entrée en relation avec la CGP
- lors de la mise à jour de vos données
- lorsque vous remettez des documents pour remboursement
- dans le cadre d'une procédure de recrutement.

Les données que vous nous communiquez concernant des tiers (membres de votre famille, ...) sont traitées selon les mêmes critères que vos données personnelles. Il est de votre responsabilité d'en informer les personnes concernées.

Licéité du Traitement

Aux termes de l'article 6-1 a), b) et c) du RGPD, le traitement n'est licite que si :

- la personne concernée a consenti au traitement de ses données personnelles
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'une adhésion à laquelle la personne concernée est partie
ou
- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Responsable de traitement respectivement le Sous-Traitant est soumis.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le bulletin d'adhésion complété et signé sont soumises à notre politique de confidentialité.

Le traitement des données personnelles transmises via le bulletin d'adhésion est basé sur votre consentement exprès que vous accordez en nous faisant parvenir ledit bulletin complété et signé ou lorsque vous nous demandez un changement en envoyant un courrier électronique à l'adresse dataprotection@cgpm.lu.

Compte tenu du fait que la plupart des données personnelles sont nécessaires à l'exécution de votre adhésion, votre consentement écrit n'est pas requis dans tous les cas de figure.

La CGP s'engage à recueillir votre consentement écrit lors de l'entrée en relation (par l'introduction de votre demande d'adhésion), lorsque votre consentement sera nécessaire, et à défaut à informer les personnes concernées sur le traitement prévu dans le cadre de la relation concernée.

Données collectées dans le cadre d'une procédure d'embauche

Vos données personnelles sont susceptibles d'être traitées par la CGP soit dans le cadre d'une campagne de recrutement officiellement lancée soit lors de la réception de candidatures spontanées.

En envoyant une candidature, vous donnez votre consentement au traitement de vos données personnelles dans le cadre d'une procédure d'embauche.

Nous vous informons que vos données personnelles seront traitées de façon confidentielle. Seules les personnes intervenant dans le processus de recrutement pourront accéder aux données d'un candidat.

Transmission

La CGP ne transfère vos données personnelles à des tiers que si l'accès à ces données est justifié pour satisfaire à des obligations légales, réglementaires, à des procédures ayant force exécutoire, en application et dans le respect de la réglementation luxembourgeoise et européenne.

Transfert vers des pays ou organisations internationales en dehors de l'Union Européenne

La CGP s'engage à ne pas transmettre vos données personnelles vers des pays ou organisations internationales situées hors de l'Union Européenne, à moins qu'une obligation légale de droit luxembourgeois ou européen ne l'y oblige.

Durée de conservation

La CGP conserve vos données personnelles conformément à ses obligations légales et pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Stockage structuré et sécurisé

Les données à caractère personnel de nos membres sont stockées sur le serveur interne de la CGP.

L'usage des médias de stockage amovibles (clés USB, CD, disques durs, etc.) présentant un risque élevé vis-à-vis de la sécurité, est expressément interdit.

Seuls des médias de stockage amovibles cryptés qui seraient mis à la disposition des employé(es) de la CGP par le conseil d'administration, seraient autorisés à être utilisés à des fins professionnelles.

Par la présente, la CGP s'engage à ne transmettre aucune donnée à caractère personnel à son Sous-Traitant Informatique, la mission de ce dernier se limitant à la maintenance du système informatique, crypté pour les tiers.

Compte tenu de la nature des activités de la CGP, certaines données à caractère personnel sont susceptibles d'être communiquées à des Administrations de l'Etat Luxembourgeois.

Le personnel de la CGP est sensibilisé à la protection des données personnelles par des formations interne et externe et la diffusion de bonnes pratiques.

En matière de sous-traitance de données personnelles, la CGP exige de la part de ses sous-traitants des garanties de stockage structuré et de sécurité identiques.

Toutes les mesures susmentionnées seront revues régulièrement, adaptées si besoin en est, pour garantir un niveau de protection conforme aux normes édictées par le RGPD.

Respect de vos droits

Le RGPD vous confère une série de droits sur vos données personnelles :

- droit d'accès et possibilité d'obtenir une copie des données détenues
- droit de rectification
- droit à l'effacement (droit à l'oubli)
- droit à la limitation du traitement
- droit à la portabilité (possibilité qui vous est offerte de recevoir vos données dans un format structuré couramment utilisé, lisible par machine)
- droit de vous opposer au traitement de vos données
- droit lié à la prise de décision automatique.

Pour exercer l'un des droits ci-dessus (dans les limites d'une obligation légale, légitime de conservation), une demande devra nous être adressée par courrier ou email accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse suivante :

Caisse Générale de Prévoyance

Data Protection Officer

51, rue de Strasbourg

L-2561 Luxembourg

data.protection@cgpm.lu

La CGP donnera suite à votre demande dans un délai raisonnable permettant le traitement de votre demande et au plus tard endéans les deux (2) mois de sa réception.

La CGP se réserve le droit de refuser d'accéder à toute demande injustifiée ou excessive.

Notification de violation

En sa qualité de responsable de traitement, la CGP doit notifier toute violation des données personnelles à la Commission Nationale de Protection des Données (CNPD) et le cas échéant à la personne concernée.

Tout membre du personnel de la CGP ayant connaissance d'un fait de violation de données personnelles en informera immédiatement le Président du Conseil d'Administration et la personne chargée de la protection des données.

Si la violation engendre un risque pour les droits des personnes concernées, la personne chargée de la protection des données notifiera ladite violation à la CNPD endéans les 72 heures à compter de la découverte.